

Courtemelon, le 28 août 2015

BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 11/2015

COLZA

Stades : levée en cours pour les premières cultures semées. La majorité des cultures ont été mises en place cette semaine ou le seront encore ; quelques-unes l'ont été la semaine dernière.

Limaces : les cultures sont sensibles à ce ravageur de la levée jusqu'au stade 4-5 feuilles ; elles sont à contrôler régulièrement, surtout si la pluie revient. Épandez au besoin un granulé anti-limace à base de métaldéhyde ou de phosphate de Fer III, si ce n'est déjà fait. Contrôlez régulièrement et renouvelez l'application en cas de nécessité.

Insectes ravageurs : à l'automne, les premiers ravageurs à faire leur apparition dans les colzas sont l'altise et la tenthrède de la rave, qui apparaît de manière sporadique. L'altise peut, en cas de forte attaque, freiner le développement du colza, ce que l'on observe parfois, surtout sur les semis tardifs. Les larves d'altise peuvent quant à elles causer ultérieurement des dégâts semblables à ceux du charançon du bourgeon terminal. Lors de la dernière campagne, ces deux ravageurs se sont fait remarquer, mais ils restent imprévisibles.

Dès la levée des cultures, l'activité des insectes ravageurs est à surveiller par piégeage, à l'aide de la cuvette jaune (enterrée dans un premier temps). Elle sera installée, une dizaine de mètres à l'intérieur du champ, du côté de la parcelle le plus proche d'un ancien champ de colza.

Les cultures seront ensuite à contrôler, à la recherche des attaques de grosse altise. Au stade cotylédons à une feuille (10–11), le seuil d'intervention contre l'altise est de 50 % des plantes avec plusieurs morsures ; il passe ensuite à 80 %, au stade 5 à 6 feuilles (15-16). Le charançon du bourgeon terminal (ou charançon noir d'hiver) apparaît quant à lui plus tard dans les cultures.

→ La lutte contre les altises et les tenthrèdes est soumise à autorisation par les règles **PER**.

→ L'enquête que nous avons effectuée le

printemps dernier montre que la pression exercée par les ravageurs d'automne est très variable d'une parcelle à l'autre. Il est donc nécessaire de contrôler régulièrement la situation dans chaque culture.

→ Suivez l'avertissement colza SMS.

Betteraves : contrôlez l'état sanitaire de vos cultures, avant le début de l'arrachage. Soyez attentif à l'état des racines, notamment par rapport au rhizoctone brun. Contrôlez aussi l'état du feuillage, du point de vue de la cercosporiose. L'attaque, de faible intensité, a en principe été maîtrisée.

Tournesol : la situation peut différer fortement d'une parcelle à l'autre, aussi bien au niveau du degré de maturité que de l'état sanitaire. Contrôlez le stade de vos cultures afin d'organiser la récolte (voir la fiche agridea 8.71-72) et recherchez les attaques de sclérotiniose, phoma, phomopsis et botrytis (voir la fiche agridea 8.51-52).

Maïs : la sécheresse a fortement pénalisé plusieurs cultures. Contrôlez bien le degré de maturité afin de procéder à la récolte au stade optimal (voir la fiche agridea 5.72). Contrôlez aussi le taux d'attaque de pyrale, avant ou lors de la récolte.

Nouvelles prairies semées : contrôlez-les du point de vue des levées de rumex, afin de prévoir si nécessaire une intervention ciblée (voir le bulletin précédent).

Herbages : lutte contre le rumex : sur les prairies permanentes et artificielles en place depuis plus d'un an, le mois de septembre est une période favorable aux applications de pleine surface d'herbicides sélectifs contre le rumex (asulame, Harmony ou Hoestar). Cette période est nettement plus propice que le printemps. En effet, la perte de fourrage due au traitement est moins importante et les conditions de traitement sont souvent meilleures (voir la fiche agridea 17.31-32).

→ **Les produits à base d'asulame ne doivent pas être appliqués sur des plantes en fleur.**

CÉRÉALES D'AUTOMNE

La réussite d'une culture étant très dépendante des conditions de mise en place, nous reprenons les points essentiels.

Choix des variétés : voir la liste recommandée (fiche agridea 2.21) et les résultats des essais variétaux de la FRI (www.frij.ch).

Fusariose : la lutte contre cette maladie est essentiellement basée sur la rotation (le maïs est un précédent qui la favorise, surtout en l'absence de labour), mais aussi sur le choix variétal.

Dates de semis : nous vous conseillons de respecter les dates de semis suivantes :

orge, seigle, triticale : entre le 25 septembre et le 10 octobre ;

blé, épeautre : entre le 10 octobre et le début novembre.

Si elle est bien choisie, la date de semis permet de limiter les risques de jaunisse nanisante (**JNO**) pour l'orge (fréquente le printemps dernier) et de piétin pour blé et triticale, ainsi que les dégâts d'hivernage pour toutes les céréales. En évitant de semer trop tôt, on limite de plus le risque de gel tardif au printemps.

Repousses de céréales : elles sont à éliminer au moins deux semaines avant le semis. Cela permet de limiter le risque de transmission du virus de la **JNO**, ainsi que de la **rouille jaune**.

Traitement des semences insecticide : les produits Smaragd et Cruiser sont homologués pour protéger les cultures d'orge contre les attaques de pucerons vecteurs du virus de la JNO. Leur utilisation est conseillée en cas de semis précoce, mais l'efficacité pour limiter l'attaque de JNO est moyenne. Le respect des dates de semis préconisées est **plus efficace** (et est sans frais pour l'utilisateur).

Les mêmes produits sont utilisables contre le ver fil de fer, en cas de risque (par exemple lors du retournement d'une vieille prairie permanente).

→ Ces produits étant toxiques pour les abeilles, nous vous prions de ne les utiliser qu'en cas de nécessité et avec la prudence requise.

→ Évitez de stocker des semences traitées avec l'un ou l'autre de ces produits.

Densité de semis : elle se raisonne en grains/m² et dépendra de la préparation du sol, de la faculté germinative des semences, de la date de semis, du mode de culture (extenso ou non) et du comportement de la variété.

Station phytosanitaire cantonale



P.P.
2800 Delémont

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 420 74 20
F 41 32 420 74 21
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE